



Responsabilité dénonciation

Par **natha**, le **26/03/2009** à **10:07**

Bonjour,

divorcée depuis l'an passé, j'ai appris que mon ex mari et mes ex beau- parents avaient fait des malversations, touché de "faux"salaires et autres transactions d'argent peu régulières, sans que j'en sois informée.

Au cas où l'un comme l'autre aurait un contrôle fiscal, puis-je être personnellement impliqué dans cette affaire ? (je n'ai signé aucun document)

Parallèlement ayant reçu peu d'argent de ce divorce (mal conseillé par un avocat), mon mari nous a mis à la porte, maison en vente, sans rien nous laisser, parti avec le véhicule familial acheté en commun etc.

Lui réclamer une somme d'argent forfaire pour dédommagement faute de quoi je dénoncerais ces malversations pourrait-il me porter préjudice ? (démarche peu catholique je vous le concède mais la vie doit continuer et j'aimerais bien un peu de justice ici-bas)

Merci à vous

N